

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 258 publiée le 24 novembre 2010

## MONSEIGNEUR BUX À VERSAILLES : QU'ADVIENNE LA PAIX LITURGIQUE !

Dimanche 21 novembre 2010, la troisième rencontre de Réunicatho avait pour invité d'honneur Mgr Nicola Bux, promoteur reconnu de la réforme de la réforme voulue par le Saint Père, professeur de liturgie orientale à la faculté de théologie des Pouilles, consultant à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, au Bureau des Célébrations liturgiques du Pape et à la Congrégation pour le Culte divin, auteur en outre de nombreux ouvrages (voir la [lettre de Paix Liturgique n° 210](#)), le dernier tout juste sorti en Italie portant le titre provocateur de *Comment aller à la messe et ne pas perdre la foi* (éditions Piemme). En conclusion de son intervention au colloque de Versailles, intitulée "La sainte et divine liturgie et sa réforme", Mgr Bux a choisi le thème de la paix liturgique : des paroles fortes, que nous vous présentons ci-dessous.

### I - LE DOCUMENT : la conclusion de l'intervention de Mgr Bux lors du colloque de Réunicatho du 21 novembre 2010 à Versailles

" En conclusion, la paix liturgique.

Après la réforme liturgique et la mise en œuvre du concile, de nombreuses voix se sont élevées contre ces mesures et d'autres. Tout cela a conduit à un durcissement des positions différentes et à la détérioration du climat à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église.

Certains, tout en dénonçant ce qu'ils ne partageaient pas des réformes, ont continué à obéir au Pape comme fils dévoués de Rome ; un seul nom parmi tant d'autres : le Cardinal Alfredo Ottaviani.

D'autres, par leur conduite, se sont effectivement et pratiquement éloignés de Rome.

Avec le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, le Saint Père Benoît XVI a cherché aussi à guérir cette terrible fracture, et à promouvoir la paix liturgique.

J'ai dit, "aussi", parce que le Motu Proprio, selon le Saint-Père ne doit pas avoir uniquement cette finalité. En effet la liturgie est au centre de l'entreprise de restauration et de réconciliation voulue par le Saint Père. Dans son récent message à la conférence épiscopale italienne, le Pape explique que : "*Le croyant authentique, de tout temps, expérimente dans la liturgie la présence, le primat et l'œuvre de Dieu. La liturgie est "veritatis splendor" (Sacramentum caritatis, 35), événement nuptial, avant-goût de la cité nouvelle et définitive et participation à celle-ci, ciel ouvert aux hommes sur la terre, passage du monde vers Dieu ; elle est Pâques, par la Croix et la Résurrection de Jésus ; elle est l'âme de la vie chrétienne, appelée à l'imitation du Christ, réconciliation qui se fait charité fraternelle*". Pour le Pape, ce n'est qu'en se retrouvant de nouveau autour de l'autel de la Rédemption que les prêtres et les fidèles feront de nouveau rayonner la parole du Christ dans un pays au catholicisme déclinant comme la France. Et, dans cet esprit, la liturgie traditionnelle est essentielle car elle remet le culte divin au premier plan des préoccupations des catholiques.

Encore, le *Summorum Pontificum* a été voulu par le Pape comme un instrument destiné à redonner à la liturgie sa primauté. De fait, la forme extraordinaire est proposée comme une pédagogie de la forme ordinaire :

- pour les prêtres qui désirent revivifier leur *ars celebrandi*
- pour les fidèles qui veulent comprendre ou retrouver le sens de la liturgie eucharistique.

Si, dans le Motu Proprio, le Saint Père mentionne les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle, il prend bien soin d'indiquer, dans sa *Lettre aux évêques*, que la forme extraordinaire concerne tout le peuple de Dieu : "*Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place*." Entre autres choses, la forme extraordinaire est une occasion pour les prêtres de se réapproprier l'usage de la langue latine et pour les fidèles de s'imprégner de l'esprit de la liturgie, culte voulu par Dieu pour Sa gloire et notre Salut. Mais je dois aussi souligner que l'on ne peut en principe refuser le *Novus Ordo*, ceci pour être en conformité avec le principe de la communion ecclésiale. Bien sûr, cela s'applique à la fois aux laïcs et aux prêtres. En fait, on ne peut pas faire un absolu du rite, parce que les rituels sont des moyens spécifiques de structuration de l'unité de l'Église. C'est pourquoi, et

en particulier de la part de ceux qui aiment la Tradition catholique et romaine, nous nous attendons à un exemple d'obéissance au Saint-Père.

Nous devons tous imiter le Saint-Père, qui a promulgué cet acte gratuit d'amour. Comme il l'a rappelé aux évêques lors de sa visite à Paris: «*Personne n'est de trop dans l'Église*».

Rappelez-vous toujours d'exercer la charité envers vos frères, spécialement envers ceux qui ont des idées différentes des vôtres et qui peuvent parfois être dans l'erreur. En fait, à l'invitation si ouverte du Pontife, on ne peut pas répondre avec une fermeture.

Enfin, je voudrais vous dire que, en Italie, on observe que l'application du Motu Proprio est souvent due à l'initiative propre des curés. Et les fidèles suivent généralement sans difficulté, preuve de l'existence d'une forte demande silencieuse qui hésite souvent à se manifester de sa propre initiative.

Je voudrais enfin insuffler un peu de courage aux curés de paroisse.

En faisant leur le Motu Proprio, ceux-ci peuvent participer concrètement et utilement à l'œuvre de "réconciliation interne au sein de l'Église" souhaitée par le Saint Père dans sa *Lettre aux évêques* accompagnant le *Summorum Pontificum*. Les tensions pouvant exister entre groupes de fidèles demandant la messe selon la forme extraordinaire, les curés hésitants et les évêques hostiles, seraient bien moindres si les curés osaient utiliser la liberté que leur donne le Pape. Bien sûr, il ne s'agit pas d'imposer le Missel de Jean XXIII à la communauté paroissiale du jour au lendemain, mais d'en profiter pour mettre en place une catéchèse spécifique et progressive.

J'espère voir beaucoup de curés célébrer le *Vetus* et le *Novus Ordo*, parce que comme nous enseigne l'Orient, l'existence de plusieurs formes du même Rite est un grand trésor que nous devons apprendre à découvrir, préserver et cultiver."

## II -LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Mgr Nicola Bux est un collaborateur étroit de la Curie romaine et du Saint Père : consultant dans les congrégations les plus stratégiques du gouvernement romain, celle de la doctrine et celle de la liturgie, il a également été appelé par Benoît XVI comme expert au Synode sur le Moyen-Orient. Cependant, il n'est pas à proprement parler un homme de Curie puisqu'il continue à enseigner dans les Pouilles et à accomplir une activité pastorale à Bari, célébrant notamment selon la forme extraordinaire. Ses propos reflètent directement, sans filtre, la ligne que suivent les hommes du Pape en matière de réforme de la réforme.

2) Contrairement à ce que certains osent encore affirmer, le Motu Proprio de 2007 sur la liturgie traditionnelle n'est pas qu'un geste destiné aux « tradis ». Si tel était le cas, un simple aménagement du Motu Proprio de 1988 aurait amplement suffi. En fait, explique Mgr Bux, «*la liturgie traditionnelle est essentielle car elle remet le culte divin au premier plan des préoccupations des catholiques*». Et c'est précisément l'une des constantes du cardinal Ratzinger devenu Benoît XVI que de voir la liturgie comme «*centre de l'entreprise de restauration et de réconciliation*» dont a besoin l'Église. La liturgie est centrale parce que tous les regards des fidèles convergent vers elle le dimanche dans toutes les paroisses du monde mais aussi parce que c'est d'elle que rayonnent, plus ou moins fort, les vérités de la Foi.

3) De fait, Mgr Bux précise la fonction du Motu Proprio *Summorum Pontificum* en décrivant la forme extraordinaire «*comme une pédagogie de la forme ordinaire*». Pour qui ? «*Pour les prêtres qui désirent revivifier leur ars celebrandi et pour les fidèles qui veulent comprendre ou retrouver le sens de la liturgie eucharistique*». On est là au cœur de l'enrichissement mutuel des deux formes du rite que le Pape appelait de ses vœux dans sa *Lettre aux évêques* du 7 juillet 2007 : «*Dans la célébration de la Messe selon le Missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien*» écrivait-il en effet. Naturellement, dans cette perspective, le cadre ordinaire de la célébration de la forme extraordinaire du rite romain (son droit commun en somme) ne peut être que la paroisse territoriale (même si la paroisse personnelle, prévue par le texte du Motu Proprio, peut aussi être mise en œuvre dans telle ou telle situation particulière). On ne peut donc que s'étonner, plus de trois ans après l'entrée en vigueur du Motu Proprio de constater l'absence ou la quasi-absence de telles mises en œuvre du Motu Proprio dans le cadre paroissial dans la plupart des diocèses de France... Quel bilan en la matière, trois ans après l'entrée en vigueur du Motu Proprio quand on pense aux diocèses emblématiques de la situation de blocage en France ?

4) Nous ne taïrons pas l'appel que lance Mgr Bux aux catholiques attachés à la liturgie traditionnelle, nous invitant à «*ne pas faire un absolu du rite*» et à ne pas, par principe, «*refuser le Novus Ordo*».

À l'invitation «*si ouverte du Pontife, on ne peut pas répondre avec une fermeture*» poursuit-il, nous rappelant de toujours «*exercer la charité envers (nos)*

*frères, spécialement envers ceux qui ont des idées différentes des (nôtres) et qui peuvent parfois être dans l'erreur*". Nous avons trop souvent regretté et dénoncé le manque de charité avec lesquels étaient traités les prêtres et les fidèles attachés à la tradition catholique pour ne pas accueillir volontiers cette invitation de Mgr Bux, d'autant que ce dernier est un des principaux partisans de la réforme du Nouvel Ordo dans un sens traditionnel. Rappelons à ce propos que la majorité des demandeurs de la forme extraordinaire sont des fidèles qui assistaient jusque-là à la messe moderne. Les sondages réalisés par Paix Liturgique depuis 10 ans, confirmés dans le temps et dans l'espace, indiquent qu'environ 1/3 des catholiques pratiquants - qui assistent aujourd'hui chaque dimanche à la messe célébrée selon la forme Ordinaire - assisteraient volontiers à la forme extraordinaire du rite romain si elle était célébrée dans leur propre paroisse ; il s'agit bien là de fidèles "silencieux" pratiquants régulièrement dans la forme ordinaire faute d'avoir aujourd'hui d'autre choix dans leur paroisse.

5) Enfin, Mgr Bux termine par un encouragement aux curés des paroisses ordinaires : rappelant, à l'aide de l'exemple italien (voir la **lettre de Paix Liturgique n° 252**), *"l'existence d'une forte demande silencieuse"*, il les invite à oser *"utiliser la liberté que leur donne le Pape"* de célébrer selon le Missel du Bienheureux Jean XXIII. En prenant l'initiative, les curés peuvent utilement contribuer à *"la réconciliation interne"* que souhaite Benoît XVI. Bien entendu, et là encore nous ne pouvons que nous mêler aux longues ovations que la foule de Versailles a réservées aux propos de Mgr Bux : *"Il ne s'agit pas d'imposer le Missel de Jean XXIII à la communauté paroissiale du jour au lendemain, mais d'en profiter pour mettre en place une catéchèse spécifique et progressive"*.